Mios, le 27 décembre 2024

Ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins
Madame Catherine VAUTRIN
Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07

Madame la Ministre,

Tout d'abord, je profite de ce courrier pour vous souhaiter mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année !

La commune de Mios, située entre l'agglomération bordelaise et le Bassin d'Arcachon, connait une situation très particulière avec une explosion démographique (+ 4,5% par an, record de Nouvelle-Aquitaine) en passant de 2 500 habitants dans les années 80 à aujourd'hui 12 500 habitants. Les prévisions prévoient le passage à 15 000 habitants en 2030 malgré toutes nos actions pour assurer la maîtrise de notre croissance démographique.

Coté santé, nous avons le même nombre de médecins depuis plus de 25 ans, soit 4 généralistes. Sur ces quatre médecins, trois ont plus de 65 ans et souhaitent partir à la retraite très prochainement. Ils recherchent activement des remplaçants, mais sans succès.
La quatrième, beaucoup plus jeune, annonce qu'elle quittera la commune au départ des trois autres car elle ne pourra pas assumer seule les charges d'un cabinet médical.

Bien que cela ne soit pas une compétence communale, nous sommes particulièrement inquiets et mobilisés face à ce désert médical à venir.

Nous avons rencontré à de multiples reprises médecins et CPTS. Nous avons également eu la chance de pouvoir accueillir en mairie **Madame Sylvie Pauwels**, chargée de Mission Premier Secours pour la délégation Départementale de la Gironde de l'ARS.

Cependant, il s'avère que nous ne pouvons bénéficier d'aucune aide à l'installation de nouveaux médecins car nous ne sommes pas dans les bons zonages (ZIP/ZAC) en raison de notre « proximité » avec le Bassin d'Arcachon et l'agglomération bordelaise. Plus précisément, nous avons été affectés dans le territoire de vie-santé « Biganos » du Bassin d'Arcachon qui, lui, comprend plusieurs médecins généralistes.

Cette sectorisation « littorale », dans le territoire de vie-santé « Biganos » ne nous convient pas et ne reflète en aucun cas la réalité du terrain pour de multiples raisons. Nous avons une configuration territoriale beaucoup plus rurale, en plein coeur de la forêt des Landes de Gascogne, sur les bords de l'Eyre, tout comme les communes du territoire du Val de l'Eyre (Salles, Belin-Beliet, Lugos, etc.).

Ces communes sont d'ailleurs classées en Zone d'Accompagnement Complémentaire (ZAC), comme le montre l'extrait cartographique ci-dessous (« Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin généraliste » - ARS Nouvelle-Aquitaine - DDPSP - 28 mars 2022).

Pour ces raisons, je souhaiterais pouvoir vous rencontrer afin d'échanger directement sur les problématiques que nous vivons au quotidien et sur les enjeux à venir très prochainement, après le départ de nos médecins.

De plus, par ce courrier, je demande officiellement la révision de votre cartographie avec le changement de secteur de vie-santé de notre commune de Mios, afin de la placer de toute urgence dans un zonage adapté (ZIP/ZAC).

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,
Cédric PAIN.

MAIRIE DE MIOS
GIRONDE

Copie :
Docteur **Grégory Emery**, Directeur Général de la Santé, Ministère de la Santé
Monsieur **Benoit Elleboode**, Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine

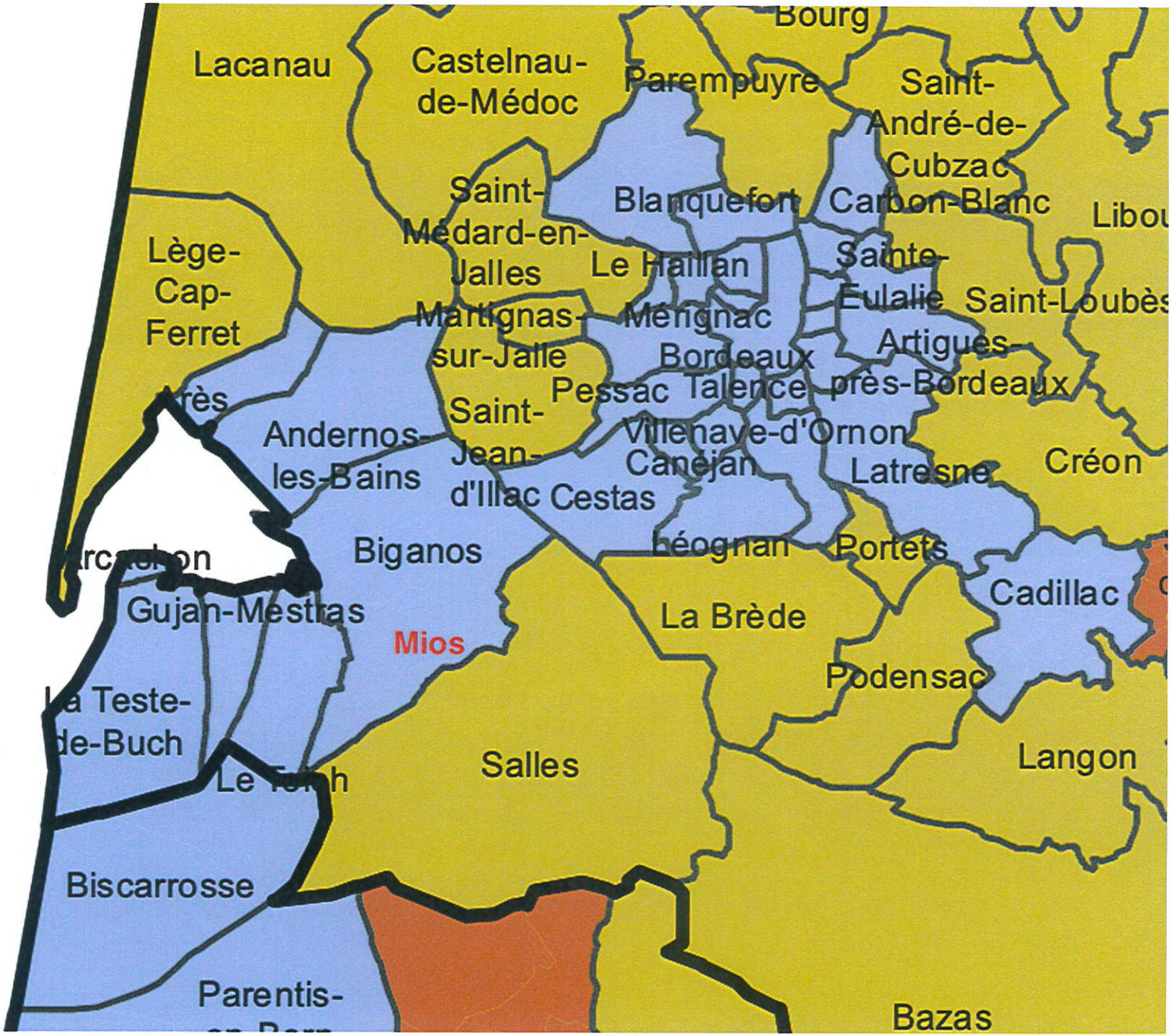
Bourg
Lacanau
Castelnau-de-Médoc
Parempuyre
Saint-André-de-Cubzac
Saint-Médard-en-Jalles
Blanquefort
Carbon-Blanc
Libou
Lège-Cap-Ferret
Le Haillan
Sainte-Eulalie
Saint-Loubès
Martignas-sur-Jalle
Mérignac
Artigues-près-Bordeaux
Bordeaux
Pessac
Talence
Saint-Jean-d'Illac
Villenave-d'Ornon
Andernos-les-Bains
Canéjan
Latresne
Cestas
Créon
Biganos
héognan
Portets
Cadillac
Gujan-Mestras
La Brède
Mios
Podensac
Salles
Langon
Biscarrosse
Bazas

Mios, le 27 décembre 2024

Ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins
Monsieur Yannick NEUDER
Ministre délégué en charge de la Santé et de l'accès aux soins
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07

Monsieur le Ministre délégué,

Tout d'abord, je profite de ce courrier pour vous souhaiter mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année !

La commune de Mios, située entre l'agglomération bordelaise et le Bassin d'Arcachon, connait une situation très particulière avec une explosion démographique (+ 4,5% par an, record de Nouvelle-Aquitaine) en passant de 2 500 habitants dans les années 80 à aujourd'hui 12 500 habitants. Les prévisions prévoient le passage à 15 000 habitants en 2030 malgré toutes nos actions pour assurer la maîtrise de notre croissance démographique.

Coté santé, nous avons le même nombre de médecins depuis plus de 25 ans, soit 4 généralistes. Sur ces quatre médecins, trois ont plus de 65 ans et souhaitent partir à la retraite très prochainement. Ils recherchent activement des remplaçants,mais sans succès.
La quatrième, beaucoup plus jeune, annonce qu'elle quittera la commune au départ des trois autres car elle ne pourra pas assumer seule les charges d'un cabinet médical.

Bien que cela ne soit pas une compétence communale, nous sommes particulièrement inquiets et mobilisés face à ce désert médical à venir.

Nous avons rencontré à de multiples reprises médecins et CPTS. Nous avons également eu la chance de pouvoir accueillir en mairie **Madame Sylvie Pauwels**, chargée de Mission Premier Secours pour la délégation Départementale de la Gironde de l'ARS.

Cependant, il s'avère que nous ne pouvons bénéficier d'aucune aide à l'installation de nouveaux médecins car nous ne sommes pas dans les bons zonages (ZIP/ZAC) en raison de notre « proximité » avec le Bassin d'Arcachon et l'agglomération bordelaise. Plus précisément, nous avons été affectés dans le territoire de vie-santé « Biganos » du Bassin d'Arcachon qui, lui, comprend plusieurs médecins généralistes.

Cette sectorisation « littorale », dans le territoire de vie-santé « Biganos » ne nous convient pas et ne reflète en aucun cas la réalité du terrain pour de multiples raisons. Nous avons une configuration territoriale beaucoup plus rurale, en plein coeur de la forêt des Landes de Gascogne, sur les bords de l'Eyre, tout comme les communes du territoire du Val de l'Eyre (Salles, Belin-Beliet, Lugos, etc.).

Ces communes sont d'ailleurs classées en Zone d'Accompagnement Complémentaire (ZAC), comme le montre l'extrait cartographique ci-dessous (« Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante

Ces communes sont d'ailleurs classées en Zone d'Accompagnement Complémentaire (ZAC), comme le montre l'extrait cartographique ci-dessous (« Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin généraliste » - ARS Nouvelle-Aquitaine - DDPSP - 28 mars 2022).

Pour ces raisons, je souhaiterais pouvoir vous rencontrer afin d'échanger directement sur les problématiques que nous vivons au quotidien et sur les enjeux à venir très prochainement, après le départ de nos médecins.

De plus, par ce courrier, je demande officiellement la révision de votre cartographie avec le changement de secteur de vie-santé de notre commune de Mios, afin de la placer de toute urgence dans un zonage adapté (ZIP/ZAC).

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre délégué, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,
Cédric PAIN.

MAIRIE DE MIOS
GIRONDE

Copie :
Docteur **Grégory Emery**, Directeur Général de la Santé, Ministère de la Santé
Monsieur **Benoit Elleboode**, Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine

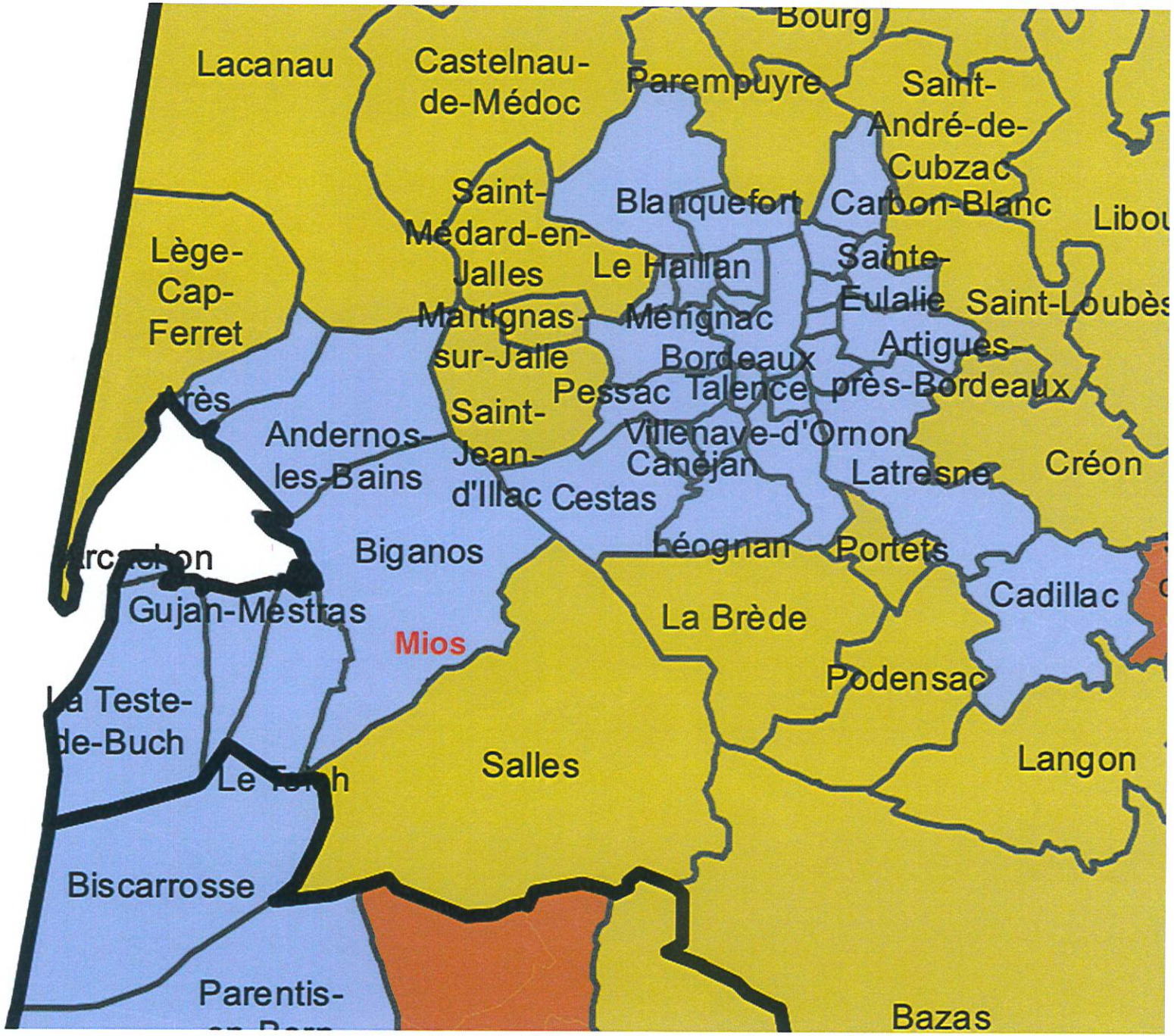
Bourg
Lacanau
Castelnau-de-Médoc
Parempuyre
Saint-André-de-Cubzac
Saint-Médard-en-Jalles
Blanquefort
Carbon-Blanc
Libou
Lège-Cap-Ferret
Le Haillan
Sainte-Eulalie
Saint-Loubès
Martignas-sur-Jalle
Mérignac
Artigues-près-Bordeaux
Bordeaux
Pessac
Talence
Saint-Jean-d'Illac
Villenave-d'Ornon
Andernos-les-Bains
Canéjan
Cestas
Latresne
Créon
Biganos
Portets
Cadillac
Gujan-Mestras
La Brède
Mios
Podensac
La Teste-de-Buch
Salles
Langon
Biscarrosse
Bazas